



Angoulême, le 16 mai 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RN10 – Reignac - Chevanceaux Modalités de circulation entre la mi-mai et début juillet 2019

- - - - -

Les travaux de la section Sud de la RN10 entre Angoulême et Bordeaux, de Touvérac à Chevanceaux, se poursuivent. C'est la dernière section encore à 2 × 1 voie entre Poitiers et Bordeaux.

Les raccordements du tracé neuf à l'existant côté Chevanceaux s'achèveront fin mai. Parallèlement, les raccordements côté Touvérac débuteront le 20 mai pour s'achever fin juin, afin **de circuler dès le mois de juillet 2019 sur l'intégralité de la section neuve à deux voies dans chaque sens de circulation.**

Ces opérations de raccordements nécessiteront des basculements de circulation successifs sur des longueurs pouvant atteindre 5 km. Les usagers devront faire preuve de prudence, en particulier aux extrémités des tronçons basculés et lors du franchissement des zones de travaux. Ces basculements nécessiteront de fermer temporairement une puis deux bretelles de l'échangeur n° 73 (RD2 Baignes-Brossac). Des déviations temporaires seront mises en place, qui compléteront celles déjà en place pour se rendre à Bors-de-Baignes et Chantillac.

Jusqu'à l'automne 2019, la vitesse autorisée sur la section Sud sera limitée à 90 km/h, pour permettre la réalisation des derniers travaux d'équipements et la construction de l'échangeur n° 74 (RD 133 Chantillac-Bors-de-Baignes).

Cette opération routière est inscrite au contrat de Plan État-Région 2015/2020 pour un montant de 68,5 millions d'euros. Elle est cofinancée par l'État et la région Nouvelle-Aquitaine. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine et la maîtrise d'œuvre par la direction interdépartementale des routes atlantique (DIRA).